



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

CAT: Lorraine

Question écrite n° 36334

Texte de la question

M Christian Pierret attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur la situation dramatique des 1 000 personnes environ qui, intellectuellement handicapées, ne trouvent pas de place dans les CAT de la région Lorraine. Douze ans après la promulgation de la loi d'orientation de 1975 en faveur des personnes handicapées, le manque de places en CAT interdit le placement dans ce type d'établissements des adolescents sortant d'IMPRO et de ceux qui, pour des raisons diverses, doivent être maintenus sans ressource dans leur famille. Cette situation est encore plus grave pour les personnes polyhandicapées pour lesquelles il n'existe pas de solution du type « foyer d'accueil » ou de MAS Il lui demande s'il compte prendre dans les mois qui viennent des mesures exceptionnelles de rattrapage budgétaire en faveur des établissements accueillant les handicapés mentaux adolescents et adultes.

Données clés

Auteur : [M. Pierret Christian](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36334

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1988, page 519